



Y a t'il encore adultère après onc de 5 ans

Par **Patf**, le **17/11/2017 à 14:05**

Bonjour, rnen Cours de divorce. rnMon mari a une compagne depuis que nous sommes séparés (onc en 2012) mais je n'ai jamais pris de détective privé pour le constater. rnAujourd'hui j'ai un compagnon depuis quelques mois et mon mari a dépêché un détective privé pour invoquer un adultère. rnY a t'il des jurisprudences sur ce sujet ? rnBien Cdlr
rnPatricia

Par **amajuris**, le **17/11/2017 à 14:16**

bonjour,rnle devoir de fidélité demeure en principe jusqu'au divorce mais la situation évolue.rnlorsqu'une procédure de divorce par consentement mutuel est engagée, les époux ne peuvent plus invoquer des faits d'infidélité l'un à l'encontre de l'autre car la cause du divorce est indifférente.rnmais une cour d'appel a jugé qu'après le prononcé de l'ordonnance de non conciliation, le devoir de fidélité des époux s'estompe et a refusé de considérer en l'espèce que l'infidélité après le prononcé de l'ordonnance de non conciliation constitue une faute.rnmais l'infidélité n'est plus une cause péremptoire de divorce surtout qu'un divorce pour n'apporte guère d'avantages, l'époux fautif pouvant même obtenir une prestation compensatoire.rnsalutations

Par **Visiteur**, le **18/11/2017 à 16:11**

Bsr,rnVous avez de quoi vous défendre, car disposez je pense de multiples preuves de résidence séparée.rnL'onc évoquait-elle ce fait ?